



« TROPHEES INITIATIVES CLIMAT AFRIQUE FRANCOPHONE / ICAF » 2026

8^{ème} EDITION « Cohorte Maroc »

REGLEMENT

L'association INITIATIVES CLIMAT organise depuis 2016 les « Trophées Initiatives Climat – Afrique Francophone (ICAF) » qui récompensent des personnes physiques ou morales œuvrant contre les effets des changements climatiques dans l'espace africain francophone.

Les Trophées ICAF 2026 sont organisés en partenariat avec plusieurs organismes du Maroc, et s'adressent exclusivement aux entrepreneurs basés au Maroc.

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

INITIATIVES CLIMAT associe les organismes du Maroc suivants à l'organisation des Trophées ICAF 2026 :

- Le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
- L'Agence pour le Développement Agricole
- L'Agence Nationale des Eaux et Forêts
- GIZ Maroc à travers le Projet Green Jobs

ARTICLE 2 : CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA COMPETITION

- Les entrepreneur (e)s candidat(e)s doivent être âgé(e)s au plus de 40 ans.
- Etre basé(e)s au Maroc
- Les initiatives soumises à cette compétition doivent s'inscrire obligatoirement dans l'une des 3 catégories suivantes :
 1. Economie circulaire et valorisation de la biomasse
 2. Energies Vertes
 3. Agriculture Climato-résiliente

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les candidatures doivent être adressées à Initiatives Climat au plus tard le **03 juin 2026, à 18 h**. (heure du Maroc).

Les candidats soumettent une « initiative climat » en remplissant un formulaire à envoyer à initiativesclimat@gmail.com

Les lauréats des Trophées ICAF 2016 à 2024 ne peuvent pas concourir pour les Trophées ICAF 2026. Toutes les candidatures éligibles sont mises en ligne et le demeurent quels que soient les résultats du concours.

ARTICLE 4 : RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Seules les initiatives éligibles pourront concourir pour les Trophées. Il conviendra aux participants de s'assurer avoir reçu un accusé de réception pour toute initiative transmise aux organisateurs.



Les organisateurs se réservent le droit de refuser de mettre en ligne une initiative :

- Si le porteur de projet n'a pas le statut d'un entrepreneur vert âgé de plus de 40 ans
- Si l'initiative n'est pas suffisamment en rapport avec le thème du concours
- S'il s'avère que les informations transmises sont totalement ou partiellement erronées
- Pour une autre raison après en avoir informé les candidats et recueilli leurs observations.

ARTICLE 5 : SELECTION DES LAUREATS

Le processus de sélection s'appuie sur un jury composé de personnes qualifiées et des représentants des partenaires, et se déroulera selon 2 phases :

Phase 1 : Choix des nominés

Une sélection de 30 nominés au maximum est faite par les organisateurs à partir de la liste des candidats déclarés éligibles. Le jury prendra en compte dans cette phase la qualité, la clarté et l'exhaustivité des informations fournies dans le formulaire.

Phase 2 : Choix des lauréats

Le Jury choisira 7 lauréats parmi les nominés sur la base de la pertinence de l'initiative, de ses retombées environnementales, sociales et économiques, et de son potentiel de réplication en Afrique :

- 2 lauréats dans la catégorie « Economie circulaire et valorisation de la biomasse »
- 2 lauréats dans la catégorie « Energies vertes »
- 2 lauréats dans la catégorie « Agriculture Climato-résiliente »
- Une Lauréate pour le Prix Spécial Femme Entrepreneur

Les membres du jury s'engagent à préserver la confidentialité des échanges entre eux et à ne pas divulguer d'autres informations que celles mises en ligne.

Phase 3 : Déclaration des résultats du concours :

Les nominés seront annoncés **avant fin mai 2026**, et la cérémonie de remise des Trophées aux 7 lauréats sera organisée **le 15 juin 2026, à Ifrane, en marge du Forum sur l'Entrepreneuriat Vert.**

ARTICLE 6 : BENEFICES POUR LES PARTICIPANTS

Les organisateurs s'efforcent d'assurer la promotion de toutes les initiatives éligibles.

Tous les nominés sont invités à participer au **Forum sur l'Entrepreneuriat Vert qui se tiendra à Ifrane, du 15 au 18 juin 2026**. Leurs frais de logement et de restauration sont pris en charge.

La participation des nominés au Forum sur l'Entrepreneuriat Vert qui réunira de nombreux acteurs nationaux et internationaux, **offre de nombreux bénéfices :**

- Accès à de nouveaux réseaux de l'écosystème entrepreneurial
- Visibilité de l'initiative au national et à l'international
- Renforcement des compétences à travers la participation aux conférences
- Opportunités de partenariats



ARTICLE 7 : PUBLICATION DES INFORMATIONS

Les coordonnées des participants sont mentionnées sur le site internet d'Initiatives Climat.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant en adressant un courriel à : initiativesclimat@gmail.com. Ils pourront par la suite s'opposer à tout moment à la diffusion de leurs initiatives sur le site internet des Trophées (www.initiativesclimat.org).

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES

La participation aux Trophées implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Les organisateurs se tiennent à la disposition des candidats pour répondre à toute question d'éclaircissement.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables dans le cas où les participants ne pourraient parvenir à se connecter au site internet ou transmettre un email en raison d'un problème technique, notamment lié aux réseaux de communication, aux serveurs et aux hébergeurs.

Ils ne peuvent être tenus responsables de l'annulation ou d'un report de la cérémonie de remise des Trophées en cas d'évènements indépendants de leur volonté.

Ils peuvent être amenés, pour des raisons dont les participants sont informés, à modifier le nombre et la répartition des lauréats.

Fait le 20 mai 2026.